CARTE DES OBJECTIFS

Carte non prescriptive

(Les objectifs en gris clair ne sont pas cartographiables)

1 / 150 000ème

RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

LIGNE DIRECTRICE 1 : RENFORCER ET PERENNISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE REGIONAL

AXE 1 : Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 1 : Un territoire connecté et plus accessible au niveau national, européen et international

Objectif 1 : Conforter les portes d'entrée du territoire régional

Sites aéroportuaires
- Accompagner le développement à l'international long-courrier
- Renforcer la desserte des aéroports
- Mettre en place une stratégie spécifique

Infrastructures routières et autoroutières
- Accompagner les projets d'infrastructures nouvelles RCE (contournement Arles, contournement Montpellier/Port de Bouc, liaison Fos-Salon)

Portes et infrastructures ferroviaires
- Soutenir l'Itinéraire ferroviaire Briançon - Turin via Oulx (Connexion à la ligne TGV Paris-Turin d'ici 2028)
- Accélérer la réalisation de la LNPCA
- Maintenir les trains d'équilibre du territoire (TET) et liaisons interrégionales

Portes d'entrée régionales
- Conforter les portes d'entrée (étoile de Veynes et gare TGV d'Aix)
- Améliorer la desserte des PEM des aéroports de Marseille et de Nice

Objectif 2 : Définir et déployer une stratégie portuaire et fluviale à l'échelle régionale

Mettre en place une stratégie régionale portuaire
- Mettre en place une façade portuaire
- Développer les hinterlands avec des corridors ferroviaires et fluviaux

Objectif 3 : Améliorer la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal

Orientation 2 : Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs du rayonnement régional

Objectif 4 : Renforcer les grands pôles économiques, touristiques et culturels

Soutenir aux grands pôles économiques porteurs du rayonnement régional
- Espaces à fort potentiel pour le développement économique
- Réequilibrer et renforcer ces grands pôles
- Ecosystèmes French Tech

Améliorer la mobilité vers les grands pôles économiques, touristiques et culturels
- Ports d'entrée du territoire et hubs internationaux
- Aéroports / Gares et desserites TGV / Ports de croisière / Hubs fluviaux
- Voies principales et secondaires
- Voies ferrées

Objectif 5 : Définir et déployer la stratégie régionale d'aménagement économique

Vers une stratégie d'aménagement économique régionale
- Optimiser et renouveler le foncier économique existant
- Zones d'activités économiques
- Reconquérir de foncier économique dans les zones les plus tendues, concentrant l'essentiel des emplois (zones de concentration de l'emploi privé)
- Centralités métropolitaines, centres urbains régionaux, centres locaux et de proximité

Rechercher une meilleure cohérence dans l'implantation des activités
- Orienter l'accueil d'opérations tertiaires et commerciales vers les centralités déjà constituées
- Soutenir la production et le renouvellement du parc immobilier d'entreprises dans les centres (Desserte TC et stationnement suffisant)
- Donner la priorité au foncier périphérique pour l'accueil d'activités productives (industrielles ou logistiques)
- Espaces d'appui au développement économique
- Espaces économiques à restructurer et requalifier en priorité
- Espaces portuaires, industriels et logistiques
- Ports sur le Rhône

Objectif 6 : Soutenir le rayonnement du territoire en matière universitaire, de recherche et d'innovation

Grands pôles d'enseignement supérieur : sièges des universités et écoles
- Autres pôles d'enseignement supérieur
- Technopôles de recherche

Orientation 3 : La dimension européenne de la région confortée au cœur du bassin méditerranéen, des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers (**Insert Portes d'entrée**)

Objectif 7 : Consolider les liaisons avec les territoires limitrophes et renforcer l'arc méditerranéen
- Connexions renforcées avec la Corse
- Portes d'entrée régionales
- Relations ferroviaires consolidées sur les grands axes existants vers les territoires limitrophes
- Réaffirmer le caractère indispensable de la réalisation du projet de la LNPCA

Corridors internationaux
- Arc méditerranéen
- Méditerranée / Rhône / Rhin
- Durance / Grenoble / Italie (à structurer)

Objectif 8 : Conforter les projets à vocation internationale des métropoles et les projets de coopération transfrontalière
- Projets à vocation internationale

Objectif 9 : Affirmer le potentiel d'attractivité de l'espace maritime régional et développer la coopération maritime européenne, méditerranéenne et internationale
- Arc méditerranéen
  - Adapter le littoral aux changements climatiques en respectant la biodiversité
  - Favoriser le développement économique des activités maritimes dans le respect d'une gestion durable et partagée de la mer
  - Promouvoir les démarches de planification et de gestion intégrée des zones côtières
  - Contribuer à la stratégie MEDINAIS de l'Union européenne

AXE 2 : Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 1 : Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

Objectif 10 : Améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à l'eau à la ressource en eau

Objectif 11 : Déployer des opérations d'aménagement exemplaires

Objectif 12 : Diminuer la consommation totale d'énergie primaire de 15% en 2030 et 30% en 2050 par rapport à 2012

Objectif 13 : Faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant

Orientation 2 : Des ressources naturelles et paysagères préservées et valorisées, une identité renforcée (**Insert TVB**)

Objectif 14 : Préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides

Trame bleue

Recherche de préservation optimale
- Zones humides
- Cours d'eau

Recherche de remise en état optimale
- Zones humides
- Cours d'eau

Objectif 15 : Préserver et promouvoir la biodiversité et les multi-fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, aquatique, littoral et marin

Sites à enjeux prioritaires
- Trame verte (à préserver)
- Trame bleue (à préserver)

Objectif 16 : Favoriser la gestion durable et dynamique de la forêt

Objectif 17 : Préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants

AXE 3 : Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Orientation 1 : Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société post-carbone (**Insert Transition Energétique**)

Objectif 18 : Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires

Objectif 19 : Augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une région neutre en carbone à l'horizon 2050

Objectif 20 : Accompagner le développement de « territoires intelligents » avec des services numériques utiles aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises

Orientation 2 : Améliorer la qualité de l'air et contribuer au développement de nouvelles pratiques de mobilité (**Insert Qualité de l'Air et Transition Energétique**)

Objectif 21 : Améliorer la qualité de l'air et préserver la santé de la population

Objectif 22 : Contribuer au déploiement de modes de transport propres et au développement des nouvelles mobilités

Objectif 23 : Faciliter tous les types de reports de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs et durables

Orientation 3 : Prévention et gestion des déchets : vers une économie circulaire durable (**Insert Gestion des Déchets**)

Objectif 24 : Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets

Objectif 25 : Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme

Objectif 26 : Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire

LIGNE DIRECTRICE 2 : MAITRISER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE, RENFORCER LES CENTRALITES ET LEUR MISE EN RESEAU

AXE 1 : Structurer l'organisation du territoire en confortant les centralités

Orientation 1 : Une stratégie urbaine régionale à affirmer

Objectif 27 : Conforter le développement et le rayonnement des centralités métropolitaines
- Centralités métropolitaines
  - Conforter leur développement et leur capacité de rayonnement : Aix-Marseille, Nice, Toulon, Avignon

Objectif 28 : Consolider les dynamiques des centres urbains régionaux
- Centres urbains régionaux
  - Consolider leur rôle d'appui au développement métropolitain (pour ceux situés dans les espaces métropolisés)
  - Consolider leur rôle de structuration de l'espace environnant (pour ceux situés dans les espaces d'équilibre régional)

Objectif 29 : Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités locales et de proximité
- Centres locaux et de proximité
  - Les soutenir dans leur rôle d'armature d'un bassin de vie

Objectif 30 : Mettre en réseau les centralités, consolider les relations, coopérations et réciprocités au sein des espaces et entre eux (Insert Centralités et coopérations)
- Entre les centralités métropolitaines et les centres urbains :
  - Développer l'offre de transports en commun «express»
  - Renforcer l'accessibilité aux équipements et services métropolitains structurants
  - Renforcer les coopérations économiques, scientifiques et universitaires
- Entre les centres urbains et leurs bassins de vie :
  - Renforcer les transports «du quotidien»
  - Renforcer l'accessibilité aux services (administration, santé...)
  - Impulser de nouvelles réciprocités «bien-campagne» (gestion des ressources, alimentation, mutualisation d'équipements...)
- Entre centralités locales et de proximité :
  - Structurer une offre d'équipements et de services en réseau (complémentarités entre villes et villages)
- Coopérations d'intérêt supra-régional entre centralités métropolitaines, assurant des fonctions internationales, inscrites dans les réseaux transrégionaux et européens
- 4 grands « espaces » de coopérations privilégiées :
  - Alpin, Azuréen, Provençal, Rhodanien : territoires pertinents pour l'affirmation de liens

Orientation 2 : Des modes de développement différenciés selon l'intensité urbaine

Objectif 31 : Recentrer le développement sur les espaces les plus métropolisés
- Recentrer et optimiser le développement, pour des métropoles attractives portant la dynamique régionale
- Densifier et optimiser la fonction au sein de l'enveloppe urbaine
- Faire de la cohérence urbanisme/transport un principe d'aménagement prioritaire

Objectif 32 : Maîtriser le développement des espaces sous influence métropolitaine
- Maîtriser et organiser le développement, pour des territoires plus équilibrés, mieux connectés aux métropoles
- Rétablir le rythme de consommation d'espace
- Réequilibrer le rapport habitat / emplois / services, dans le respect des objectifs sur la fonction économique et la maîtrise de l'étalement urbain
- Accroître la desserte par les transports en commun

Objectif 33 : Organiser un développement équilibré des espaces d'équilibre régional
- Promouvoir un développement harmonieux, autour de bassins de vie singuliers, offrant qualité de vie et proximité
- Rétablir le rythme de consommation d'espace
- Équilibrer le développement au sein de ces espaces cohérents dans leur fonctionnement

Objectif 34 : Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels et l'accès aux services dans les centres locaux et de proximité
- Porter un modèle de développement rural régional
- Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels
- Rétablir le rythme de consommation d'espace
- Favoriser l'accès aux services dans les centralités
- Organiser un développement cohérent au sein des bassins de vie

Orientation 3 : Des centres urbains vécus pour jouiser l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social

Objectif 35 : Conforter les centralités en privilégiant le renouvellement urbain et la cohérence urbanisme-transport
- Centralités métropolitaines, centres urbains régionaux et centres locaux et de proximité
  - Retrouver la vitalité commerciale et faire revenir l'activité économique :
    - Régaler le commerce en périphérie, « manager » le commerce en centre-ville
    - Développer de nouveaux espaces urbains : tiers-lieux innovants, coworking
    - Innover et expérimenter pour « refaire la ville sur la ville » :
    - Restaurer / reconvertir le bâti et le patrimoine ancien
    - Résorber les copropriétés dégradées, lutter contre l'habitat indigne
    - Augmenter le plaisir à vivre et à venir en cœur de ville :
    - Inciter au retour des salariés : renouveler l'offre de logements et l'adapter aux familles, faciliter l'accès à la propriété
    - Implanter prioritairement les services publics et les équipements numériques
    - Requalifier les espaces publics centraux, « apaiser » la mobilité, faciliter la logistique du dernier kilomètre
    - Proposer des solutions « smart » (stationnement, éclairages, mobilités, co-voiturage et véhicules autonomes, civic tech...).

Objectif 36 : Rénoverer les centres-villes et centres-bourgs par des stratégies intégrées

Rénoverer en priorité les centres-villes les plus fragilisés (Besoin prioritaire d'intervention)

Rénoverer, au cœur des espaces les plus métropolisés, les espaces à forts enjeux de renouvellement urbain (Coulours issues de l'objectif 4)
- Cœur de l'agglomération avignonnaise (hors centre-ville)
- Centre urbain de Marseille (dont OIN Euroméditerranée)
- Rade de Toulon
- Étang de Berre
- OIN Plaine du Var

Objectif 37 : Renforcer la qualité des espaces publics et favoriser la nature en ville

AXE 2 : Mettre en cohérence l'offre de mobilité et la stratégie urbaine régionale

Orientation 1 : Une intermodalité facilitée pour simplifier la vie du voyageur

Objectif 38 : Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billétique simplifiée, une tarification harmonieuse et multimodale

Objectif 39 : Fluidifier l'intermodalité par l'optimisation des pôles d'échanges multimodaux

Niveaux de desserte-cible projetés
- Pôle d'échange multimodal à forte affluence en secteur urbain dense
- Pôle d'échange multimodal à enjeux d'aménagement en secteur urbain moins dense
- Pôle d'échange multimodal à faible fréquentation en secteur peu dense

Objectif 40 : Renforcer la convergence entre réseaux et services, en lien avec la stratégie urbaine régionale

Orientation 2 : Une offre de transports adaptée, simplifiée et performante pour tous et pour tous les territoires

Objectif 41 : Déployer des offres de transports en commun adaptées aux territoires, selon trois niveaux d'intensité urbaine

Niveaux de desserte-cible projetés
- Express : fréquences : 15' en heures de pointe (gares principales) - 30' en heures creuses
- Interville : fréquences : 30' en heures de pointe - 1h en heures creuses
- Maillage du territoire: fréquences : 2 à 3 allers-retour quotidiens

Objectif 42 : Rechercher des complémentarités plus étroites et une meilleure coordination entre desseites urbaines, interurbaines et ferroviaires

Objectif 43 : Accompagner les dynamiques territoriales avec des offres de transport adaptées aux évolutions sociodémographiques (en cohérence avec la stratégie urbaine régionale)

Orientation 3 : Infrastructures : des réseaux consolidés, des pôles d'échanges hiérarchisés

Objectif 44 : Accélérer la réalisation de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur pour renforcer l'offre des transports du quotidien
- Accélérer la réalisation de la LNPCA

Objectif 45 : Arrêter un réseau d'itinéraires d'intérêt régional contribuant à un maillage performant entre les polarités régionales

Réseau routier armature nationale
- Autoroutes
- Routes nationales

Réseau routier d'intérêt régional
- Itinéraire régional structurant
- Itinéraire de fond de vallée

Objectif 46 : Déployer un réseau d'infrastructures en site propre couplées à des équipements d'accès et de stationnement en cohérence avec la stratégie urbaine régionale

AXE 3 : Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Orientation 1 : Les grands équilibres préservés et une organisation du territoire plus vertueuse

Objectif 47 : Maîtriser l'étalement urbain et promouvoir des formes urbaines moins consommatrices d'espace
- Espaces urbanisés
  - Maîtrise de l'étalement urbain par la densification et l'optimisation foncière au sein de l'enveloppe urbaine
  - Définition d'une stratégie foncière
  - Un mode de développement urbain plus vertueux
  - Connaissance et gouvernance, coordiaire d'une ambition partagée

Objectif 48 : Préserver le socle naturel, agricole et paysager régional
- Trame verte (à préserver)
  - Maintenir la biodiversité et la trame écologique du territoire
  - Préserver l'accès aux espaces de nature
- Liaisons agro-naturelles à affirmer entre espaces métropolisés et espaces d'équilibre régional
  - Lutter contre l'emergence de continuums urbains le long des axes de déplacement
  - Préserver des rythmes paysagers dans la traversée des territoires
- Espaces agricoles
  - Préserver le potentiel de production agricole régional
  - Assurer la préservation d'espaces agricoles à proximité des villes
  - Faire monter en gamme l'agriculture régionale et l'accompagner dans des démarches de protection / labellisation

Objectif 49 : Préserver le potentiel de production agricole régional
- Espaces agricoles
  - Application du principe -Éviter Réduire Compenser- sur les espaces agricoles et outils de production
  - Protection des espaces agricoles à fort potentiel productif : surfaces équipées à l'irrigation, périmètres AOP/AOC, périmètres ayant fait l'objet de procédure de remembrement/restructuration foncière, qualité agronomique des sols
  - Préservisation des équipements d'hydraulique agricole et de drainage
  - Mise en place de stratégie sur la question des constructions agricoles
  - Prise en compte des structures d'exploitation existantes dans les prévisions de l'urbanisation

Orientation 2 : Les continuités écologiques restaurées (**Insert TVB**)

Objectif 50 : Décliner la Trame Verte et Bleue régionale et assurer la prise en compte des continuités écologiques et des habitats dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire

Recherche de préservation optimale
- Trame verte
- Trame bleue
  - Zones humides
  - Cours d'eau

Recherche de remise en état optimale
- Trame verte
- Trame bleue
  - Zones humides
  - Cours d'eau

Objectif 51 : Assurer les liaisons écologiques au sein du territoire régional et avec les régions voisines
- Liaisons écologiques avec les régions voisines

Rénoverset, au cœur des espaces les plus métropolisés, les espaces à forts enjeux de renouvellement urbain (Coulours issues de l'objectif 4)
- Cœur de l'agglomération avignonnaise (hors centre-ville)
- Centre urbain de Marseille (dont OIN Euroméditerranée)
- Rade de Toulon
- Étang de Berre
- OIN Plaine du Var

AXE 2 : Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 1 : Une stratégie d'accès au logement et la rétraction des inégalités

Objectif 59 : Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté à leurs ressources et de réaliser un parcours résidentiel conforme à leurs souhaits

Objectif 60 : Rénover le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés

Objectif 61 : Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle, la prise en compte des jeunes et des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population

Orientation 2 : Une cohésion sociale renforcée pour une meilleure qualité de vie en Région

Objectif 62 : Conforter la cohésion sociale

Soutenir les stratégies de rénovationnement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
- Centralités comprenant jusqu'à 3 QPV
- Nombre de QPV dans les centralités métropolitaines et les centres urbains régionaux

Objectif 63 : Faciliter l'accès aux services

Objectif 64 : Déployer les potentialités des établissements de formation

Orientation 3 : Des atouts diversifiés des interdépendances, des coopérations

Objectif 65 : Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement

Objectif 66 : S'accorder sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOMD et définir les modalités de l'action

Objectif 67 : Consolider l'ingénierie de la connaissance territoriale pour renforcer la mise en capacité des territoires

Objectif 68 : Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs

LIGNE DIRECTRICE 3 : CONJUGUER EGALITE ET DIVERSITE DES TERRITOIRES POUR DES TERRITOIRES SOLIDAIRES ET ACCUEILLANTS

AXE 1 : Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Orientation 1 : Des trajectoires de développement pour tous les territoires

Objectif 52 : Contribuer collectivement à l'attrition démographique régionale

Objectif 53 : Faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leurs dynamiques pour l'ensemble des territoires de la région

Objectif 54 : Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire à l'échelle nationale
- Parcs Nationaux (zone potentielle d'adhésion et aire maritime adjacente : cœur de parc)
- Parcs Naturels Régionaux

Objectif 55 : Structurer les campagnes urbaines et veiller à un développement harmonieux des territoires sous pression

Orientation 2 : Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires

Objectif 56 : Accélérer le désenclavement physique et numérique des territoires, en particulier alpins

Rénoverset, au cœur des espaces les plus métropolisés, les espaces à forts enjeux de renouvellement urbain (Coulours issues de l'objectif 4)
- Cœur de l'agglomération avignonnaise (hors centre-ville)
- Centre urbain de Marseille (dont OIN Euroméditerranée)
- Rade de Toulon
- Étang de Berre
- OIN Plaine du Var

Objectif 57 : Promouvoir la mise en tourisme des territoires

Encourager la « mise en tourisme » des territoires, en construisant des stratégies de promotion par filières et destinations

Tourisme urbain, tourisme d'affaires et de congrès
- Centralités métropolitaines
  - Conforter leur place dans l'accueil d'événements
- Grandes scènes artistiques de renommée internationale (théâtres, dansc, opéra)
- Grands musées de la Région
  - Accroître la diversité de l'offre, les faire contribuer à la régénération des centralités
- Principaux festivaux
  - Faire rayonner l'offre festivalière régionale et inscrire ces événements dans la durée

Tourisme de nature et écotourisme

S'appuyer sur le maillage des Parcs naturels pour protéger et promouvoir les patrimoines locaux
- Parc Nationaux (zone potentielle d'adhésion et aire maritime adjacente : cœur de parc)
- Parcs Naturels Régionaux (Existant / en projet)
- Gisquet UNESCO
- Massifs montagneux et sites naturels remarquables
- Aérodromes touristiques
- Centres d'observation astronomique
- Espaces agricoles
  - Développer toutes les formes d'agrituourisme et les circuits constructeurs

Accompagner les acteurs des territoires dans leurs démarches de labellisation
- Stations classées de tourisme (qualité de l'offre d'hébergement et animations)
- Sites et candidatures UNESCO
- Opérations « Grands Sites » (existants/projets)

Développer, entretenir et garantir la qualité paysagère autour des itinéraires et aires de découverte du territoire
- Principaux cours d'eau (croisière fluviale, sports nautiques)
- Véloroutes européennes et itinéraires cyclables régionaux structurants. Achever les itinéraires et développer le vélotourisme
- Route des Alpes
- Lignes ferroviaires touristiques présentant un caractère patrimonial

Aider les territoires à régler les impacts du tourisme
- Communes à forte intensité touristique (population démultipliée en saison)
- Régaler l'impact environnemental du tourisme : consommation d'eau et énergie, déchets
- Façade littorale et grandes stations balnéaires
  - Régaler la pression touristique en organisant la fréquentation
  - Accompagner les stations balnéaires vers un développement plus durable
- Stations de sports d'hiver
  - Réinventer l'offre des stations de montagne et anticiper les effets du changement climatique par le numérique, la transition écologique et énergétique durable
- Sites sous pression : gérer la pression liée à la sur-fréquentation touristique

Rénoverset, au cœur des espaces les plus métropolisés, les espaces à forts enjeux de renouvellement urbain
- Cœur de l'agglomération avignonnaise (hors centre-ville)
- Centre urbain de Marseille (dont OIN Euroméditerranée)
- Rade de Toulon
- Étang de Berre
- OIN Plaine du Var

Objectif 58 : Soutenir l'économie de proximité

AXE 2 : Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 1 : Une stratégie d'accès au logement et la rétraction des inégalités

Objectif 59 : Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté à leurs ressources et de réaliser un parcours résidentiel conforme à leurs souhaits

Objectif 60 : Rénover le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés

Objectif 61 : Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle, la prise en compte des jeunes et des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population

Orientation 2 : Une cohésion sociale renforcée pour une meilleure qualité de vie en Région

Objectif 62 : Conforter la cohésion sociale

Soutenir les stratégies de rénovationnement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
- Centralités comprenant jusqu'à 3 QPV
- Nombre de QPV dans les centralités métropolitaines et les centres urbains régionaux

Objectif 63 : Faciliter l'accès aux services

Objectif 64 : Déployer les potentialités des établissements de formation

Orientation 3 : Des atouts diversifiés des interdépendances, des coopérations

Objectif 65 : Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement

Objectif 66 : S'accorder sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOMD et définir les modalités de l'action

Objectif 67 : Consolider l'ingénierie de la connaissance territoriale pour renforcer la mise en capacité des territoires

Objectif 68 : Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET PRÉSERVER LA SANTÉ DE LA POPULATION

OBJECTIF DE RÉDUCTION DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

	2016	2023	2030
COVNM	-26%		-37%
NOX	-54%		-58%
PMTD	-35%		-47%
PM2,5	-40%		-55%
ALLIANCE7148		2023	2030

OBJECTIFS RÉDUCTIONS DES ÉMISSIONS DE GES

	2016	2023	2030
AGRICULTURE			-13%
INDUSTRIE, DÉCHETS, ÉNERGIE	-12%		-18%
RÉSIDENTIEL, TERTIAIRE	-38%		-55%
TRANSPORTS	-23%		-35%

Qualité de l'Air (Objectifs 21, 22, 23)

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

	DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES	DÉCHETS ISSUS DU BTP	DÉCHETS DANGEREUX
PRÉVENTION	RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DND-NI 2015-2025 : 2025 -12%	STABILISER LA PRODUCTION DE DND-INERTES PAR RAPPORT À 2015 : 2025	STABILISER LE GISEMENT DE DÉCHETS DANGEREUX [820 000 T] : 2030/2031
	AUGMENTER LA QUANTITÉ DE DND-NI PRÉPARÉS POUR UNE RÉUTILISATION : 2025 +10% ; 2030 +15%	CAPTER ET ORIENTER LES DÉCHETS ISSUS DU BTP VERS DES FILIÈRES LÉGALES : 2025 100%	CAPTER LES DÉCHETS DANGEREUX : 2025 80% ; 2031 100%
	RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE DMA PRODUITS PAR HABITANT PAR RAPPORT À 2010 : 2030 -15%		
	RÉDUIRE LES DAE-NI-DM COLLECTÉS EN MÉLANGE AVEC LES DMA PAR RAPPORT À 2015 : 2025 -50%		
RECYCLAGE	VALORISER LES DND-NI : 2025 65%	VALORISER LES DÉCHETS INERTES ET NON INERTES DU BTP : 2025 70%	
	AUGMENTER LA QUANTITÉ DE DMA FAISANT L'OBJET D'UNE PRÉPARATION EN VUE D'UNE RÉUTILISATION OU D'UN RECYCLAGE EN ORIENTANT VERS CES FILIÈRES : 2025 +55% ; 2030 +60% ; 2035 +65%		
	2025 AUGMENTER DE 100 000 T LE TRI DES EMBALLAGES		
	2024 TRIER À LA SOURCE 450 000 T DE BIODÉCHETS		
	VALORISER LES MACHEFERS PRODUITS : 2025 80% ; 2031 100%		
VALORISATION	ASSURER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE VALORISATION MATIÈRE D'ICI 2025 : 2025 / 2031 70%		VALORISER (MATIÈRE ET ÉNERGIE) LES DÉCHETS DANGEREUX COLLECTÉS : 2025/2031 +DE 70%
ÉLIMINATION	RÉDUIRE LE STOCKAGE DES DND-NI PAR RAPPORT À 2010 : 2025 / 2031 -50%	MAINTENIR LES CAPACITÉS DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS INERTES (ISDI) D'ICI 2031 : 2025 / 2031	DIMINUER LE RECOURS AU STOCKAGE (-7%) ET À L'INCINÉRATION SANS VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (-8%) : 2025 / 2031
	RÉDUIRE LE STOCKAGE DES DMA POUR ATTEINDRE 10% DE STOCKAGE EN 2035 : 2035		
	RÉDUIRE LES DND-NI ISSUS DE CHANTIERS DU BTP MIS EN DÉCHÈTRE PAR RAPPORT À 2010 : 2025 -50%		

DAE : DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
NI : NON DANGEREUX

DND : DÉCHETS NON DANGEREUX
NI : NON INERTES

Gestion des Déchets (Objectifs 24, 25, 26)

Portes d'entrée (Objectifs 7, 8, 9)

Trame Verte et Bleue (Objectifs 14, 50, 51)

AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE THERMIQUE ET ÉLECTRIQUE

OBJECTIFS DE PUISSANCE ÉLECTRIQUE RENOUVELABLE (EN MW)

- PHOTOVOLTAÏQUE (GRANDES TOITURES)
- PHOTOVOLTAÏQUE (PARCS AU SOL)
- PHOTOVOLTAÏQUE (PARTICULIERS)
- HYDROÉLECTRICITÉ
- EOLIEN EN MER
- EOLIEN TERRESTRE
- GRANDES CENTRALES BIOMASSES

	2023	2030	2050
PHOTOVOLTAÏQUE (GRANDES TOITURES)	5 200	8 400	31 100
PHOTOVOLTAÏQUE (PARCS AU SOL)	2 700	2 900	12 600
PHOTOVOLTAÏQUE (PARTICULIERS)	3 900	4 000	4 100
HYDROÉLECTRICITÉ	400	1 000	2 000
EOLIEN EN MER	300	600	2 000
EOLIEN TERRESTRE	300	1 300	1 300
GRANDES CENTRALES BIOMASSES	170	170	170

OBJECTIFS DE PUISSANCE THERMIQUE RENOUVELABLE (EN MW)

- RÉCUPÉRATION DE CHALEUR ET DE FROID
- SOLAIRE THERMIQUE COLLECTÉ
- BIOMASSE AGRICOLE (HORS METHANISATION)
- BOIS ÉNERGIE COLLECTÉ
- BIOGAZ (METHANISATION)
- BIOGAZ (GAZÉIFICATION)

	2023	2030	2050
RÉCUPÉRATION DE CHALEUR ET DE FROID	3 100	4 300	6 500
SOLAIRE THERMIQUE COLLECTÉ	600	1 000	2 100
BIOMASSE AGRICOLE (HORS METHANISATION)	200	350	740
BOIS ÉNERGIE COLLECTÉ	200	350	570
BIOGAZ (METHANISATION)	170	270	580
BIOGAZ (GAZÉIFICATION)	90	170	580

FACILITER TOUS LES TYPES DE REPORTS DE LA VOITURE INDIVIDUELLE VERS D'AUTRES MODES PLUS COLLECTIFS ET DURABLES

70 % DES DÉPLACEMENTS DOMICILES-TRAVAIL SONT EFFECTUÉS EN VOITURE PARTICULIÈRE

OBJECTIF DE 15 % DE REPORT MODAL

Centralités et coopérations (Objectifs 27, 28, 29, 30)

Source : Région Sud, Agences d'urbanisme
Réalisation : Indigo, Territoires Aménagement et Mobilité. Juillet 2018